

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.054.B

**Contrat de mandat de
maîtrise d'ouvrage
avec la SPL GAMA
pour la mise en
oeuvre du projet
BHNS - accord-cadre
relatif aux travaux, 8
lots : avenant 1 au lot
Eclairage public
secteurs 1-2-4-10-11
et 12 (EP1)**

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 mai 2019**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.054.B**

MOBILITES

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL GAMA POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET BHNS - ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX, 8 LOTS : AVENANT 1 AU LOT ECLAIRAGE PUBLIC SECTEURS 1-2-4-10-11 ET 12 (EP1)

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la société publique locale (SPL) GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.

Par délibération n°39B du 11 mai 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de l'accord-cadre relatif aux travaux de Bus à Haut Niveau de service (BHNS) de GrandAngoulême – 8 lots, en procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

La commission d'appel d'offre de Grandangoulême du 5 octobre 2017 a décidé d'attribuer le lot Eclairage public – secteur 1, 2, 4, 10, 11 et 12, au groupement EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTE (mandataire), ZI République I – 3 rue des entrepreneurs – 86 060 POITIERS Cedex 09 / ETPM (cotraitant) ZA Planuya - 64200 ARCANGUES, pour un montant sur quantité constatée de :

- Tranche ferme : 708 715,74 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 27 636,70 € HT (non affermie)
- Tranche optionnelle 2 : 66 847,60 € HT (non affermie)
- Tranche optionnelle 3 : 24 933,00 € HT
- Tranche optionnelle 4 : 63 305,00 € HT

Soit un montant total (tranche ferme et tranches optionnelles affermies) de 798 953,74 € HT.

Un avenant ayant pour objet les travaux complémentaires « Clauses de réexamen » pour la station Cimenterie est nécessaire.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de travaux complémentaires au marché de base et sont stipulés au CCAP à l'article 13.3. REALISATION DE PROJETS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIES. Ils correspondent aux prix unitaires du marché initial et ils ne rentrent pas dans le calcul de modification du montant du marché.

Le montant de ces travaux en plus-value est de 12 653,00 € HT.

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 798 953,74 € HT à 811 606,74 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à l'accord-cadre relatif au lot Eclairage public – secteur 1, 2, 4, 10, 11 et 12, au groupement EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTE (mandataire), ZI République I – 3 rue des entrepreneurs – 86 060 POITIERS Cedex 09 / ETPM (cotraitant) ZA Planuya 64200 ARCANGUES, pour un montant en plus-value de 12 653,00 € HT,

D'AUTORISER la SPL GAMA, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet BHNS, à signer le présent avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 août 2019	<u>Affiché le :</u> 28 août 2019